



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 14 avril 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Désignation des membres de la commission de délégation de Service Public,
- 3) **Administration Générale** : Participation au PLU de la commune de Champs,
- 4) **USEDA** : Fourniture et pose de 23 prises guirlandes,
- 5) **Travaux** : Etude d'un ralentisseur route Départementale 937,
- 6) **Matériel** : Vente épareuse,
- 7) **Défense incendie** : Convention commune / Sincoplas

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – Astrid JUMEAUX – SALENGROS Martine.

ETAIENT REPRESENTES :

MAILLARD Cédric par PORTAS Jacques
MEY James par Martine SALENGROS

ETAIENT ABSENTS

PIERRET Fabrice – Stéphanie GAUDET – LEVANDOWSKI Martine

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 14 heures 05.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Pascal FORET est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021, les délégués ont décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	12
✓ A déduire bulletins blancs et nuls :	00
✓ Nombre des suffrages exprimés :	12
✓ A obtenu la liste des candidats présentée :	12 voix

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

- Pascal FORET
- Roger GROSJEAN
- Serge TEMPESTINI

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

- Martine SALENGROS
- Monique ALEXANDRE
- Paulette BONNETIER

PRECISE par ailleurs, siègent à la commission de délégation de service public avec voix consultative :

- ✓ le comptable public de la Ville ;
- ✓ un représentant du Ministre chargé de la concurrence.

Affaire 3 : Administration Générale : Participation au PLU de la commune de Champs

La commune de Champs a décidé de demander la révision du PLU sur l'ensemble de son territoire communal. Les membres du conseil municipal souhaitent être associés à cette révision et désignent Monsieur le Maire, comme leur représentant.

Affaire 4 : USEDA : Fourniture et pose de 23 prises guirlandes

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Fourniture et pose de 23 prises guirlandes

Le coût total des travaux s'élève à 4 106,81 € HT mais le montant payé à l'USEDA pour la contribution de la commune est de 3 285,44 € HT.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Point n°5 : Travaux : Etude d'un ralentisseur

Un courrier est arrivé en mairie pour demander l'installation de feux de signalisation entre les numéros 48/50 et le 37 de la rue Bernard Lefèvre. La circulation sur cette portion de route départementale est considérable et les usagers de ces logements sont dépourvus de sécurité lorsqu'ils veulent traverser la voie.

Un courrier sera adressé à la Voirie Départementale pour demander des propositions sur un aménagement technique de cette voie pour sécuriser les piétons.

Affaire 5 : Matériel : Vente de l'Épareuse

L'épareuse Rousseau Superwinner standard a été achetée en 2002 pour un montant de 7 854,55 euros auprès du fournisseur Trosly Agri.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente l'épareuse pour un montant minimum de 1 500 euros.

Affaire 6 : Défense Incendie : Convention entre la commune et Sincoplas

Afin d'assurer la Défense Incendie de la commune de Folembay, une convention de mise à disposition de point d'eau a été signée entre Sincoplas et la commune en 2016.

L'usine ferme le week end, quelques semaines au mois d'août et au moment des fêtes de fin d'année. Un avenant doit être réalisé pour préciser les fermetures de Sincoplas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un avenant à la convention entre la commune et Sincoplas.

Affaire 7 : Administration Générale : Recours à une délégation de service public

Le contrat de délégation de service public signé avec SUEZ Eau France arrive à échéance le 26 janvier 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le principe de l'exploitation du service d'eau potable de la commune dans le cadre d'une Délégation de Service Public sous forme d'affermage.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du CGCT.

AUTORISE le Maire à engager tous actes et procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

Affaire 8 : Intercommunalité : Groupement de commande

La Communauté de communes Picardie des Châteaux, par délibération 2021 – 004 a voté la mise en œuvre de groupements de commandes.

Dans le cadre de la mutualisation des besoins, la communauté de communes propose de s'occuper de la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres (les communes intéressées).

Une commission d'appel d'offres spécifique sera constituée pour chaque groupement (cantine, défibrillateur ...).

Les services de la communauté de communes seront chargés de la rédaction du dossier de consultation des entreprises (qui est transmis aux communes pour validation) de sa publication et de l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres (composée du Président de la CAO et du maire de chaque commune participant au groupement) se réunira pour faire le choix des offres retenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- l'adhésion de la commune aux groupements de commandes entre la Communauté de communes Picardie des Châteaux et ses communes membres ;
- l'adoption des conventions ou documents relatifs aux groupements de commandes concernés

DESIGNE

- la Communauté de communes Picardie des Châteaux comme le coordonnateur ;
- Monsieur Jacques PORTAS, Maire, représentant de la Commune comme membre titulaire au sein des Commissions d'Appel d'offres qui seront éventuellement mises en place lors des différentes commandes passées en groupement, et Madame Paulette BONNETIER, Adjointe au Maire comme membre suppléant au sein de ces mêmes Commissions ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces groupements de commandes.

Affaire 9 : Finances : Décision modificative 1 – M14

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative sur le budget primitif M14 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	775 : → - 4 500	021 : → - 4 500 024 : → + 4 500
Dépenses	6817 op 042 : → - 650 6817 : → + 650 023 : → - 4 500	

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative n°1.

Affaire 10 : Finances : Décision modificative 1 – M49

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative sur le budget primitif M49 comme suit :

Dépense d'Investissement :

Compte 2158 op 041 : - 5 000

Compte 2158 : + 5 000

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative n°1.

Questions diverses

Présentation du tableau retraçant le recensement des travaux d'assainissement à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Le Maire,



Jacques PORTAS